

Conseil Communautaire

Compte-rendu de la séance du 18/12/2019 à THIAUCOURT

Membres du Conseil : 71

Présents : 53

Pouvoirs : 2

Votants : 55

Excusé non représenté : 2 - Excusé représenté : 1 - Absents : 13 - Nombre de communes représentées : 41

Liste des présents en annexe

Secrétaire : Patrick BOLAY

1- Validation du compte-rendu du Conseil communautaire du 28/11/2019 et désignation du secrétaire de séance

Monsieur Patrick Bolay est désigné secrétaire de séance

La délibération est adoptée à l'unanimité

2- Finances publiques

➤ Transfert des équipements culturels et sportifs au 1^{er} janvier 2019

Proposition d'évolution du montant des AC à compter du 1^{er} janvier 2019

Les communes doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT ci-joint dans un délai de 3 mois à compter de la présente. L'adoption définitive doit se faire à la majorité qualifiée à savoir par deux tiers au moins des communes représentant la moitié de la population, ou par la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.



Majorité qualifiée

50% des communes	24
2/3 de la population	13 687
ou	
2/3 des communes	32
50% de la population	10 266

Nombre de communes ayant délibéré	35
Nombre de communes favorables	35
représentant	16155 habitants

Pour pouvoir être mise en œuvre, la révision libre du montant de l'attribution de compensation suppose la réunion de trois conditions cumulatives :

- Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC
- Que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC
- Que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT

Mars la Tour	➔	Montant AC 2018 22 910.62	➔	Montant AC 2019 20 634.62
Thiaucourt	➔	Montant AC 2018 28 784.17	➔	Montant AC 2019 2 251.17

Compensation CC à la Commune - Montant dû à la Commune

Révision libre - Définition des attributions de Compensation définitive 2019

Lorsque le montant de l'AC initiale a déjà été fixé, il peut être révisé à la hausse ou à la baisse en cas d'accord entre l'EPCI et les communes membres intéressées selon les modalités de la révision libre prévues au 1° bis du V de l'article 1609 *nonies* du CGI.

Révision avec accord entre l'EPCI et les communes membres intéressées sur le montant de l'attribution de compensation

Cette procédure de révision implique qu'une commune ne puisse pas voir le montant de son AC révisé sans avoir au préalable donné son accord.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ Transfert de compétence « petite-enfance / enfance / Jeunesse » - Clause de revoyure des Attributions de Compensation

Ancy/Dornot	➔	Montant AC 2018 33 013	➔	Montant AC 2019 26 749
-------------	---	---------------------------	---	---------------------------

Compensation CC à la Commune - Montant dû à la Commune

Corny/Moselle	➔	Montant AC 2018 - 22 870	➔	Montant AC 2019 - 9 939
---------------	---	-----------------------------	---	----------------------------

Compensation Commune à CC - Montant dû par la Commune

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Décision Modificative**

	Chapitres		Intitulé opération	Montant
Dépenses	014 atténuations de charges	739211	Attributions de compensation	- 7 835
	014 atténuations de charges	7398	Reversements	26 537
	011 Charges générales	60632	Petit équipement	- 4 471
	Sous total			14 231
Recettes	73 Impôts et taxes	73211	Attributions de compensation	14 231
	Sous total			14 231

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Modification de la durée des amortissements**

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Subvention d'équilibre du budget annexe « services mutualisés"»**

Proposition de verser une subvention d'équilibre du Budget Général au Budget Annexe Services Mutualisés correspondant aux réparations de la balayeuse comme suit :

- Total des réparations : 27 161.26 €
- Subvention d'équilibre : 27 161.26 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

4- Services à la population – développement du sport

➤ **Règlement de soutien au développement des sports de nature et des sports en lien avec la gestion des équipements sportifs communautaires - Report au Conseil Communautaire du 30 janvier 2020**

➤ **Promotion et entretien des sentiers de randonnées**

La délibération portant sur le versement de la subvention 2019 à rando 3 vallées est adoptée à l'unanimité

19h : arrivée de Denis WAHU

5- Développement durable – Transition écologique

➤ **Environnement – convention de partenariat avec l'association « Les Chanterelles »**

La délibération est adoptée à l'unanimité

19h10 : arrivée ANNE OMHOVER

3- Gestion des ressources humaines

➤ **Nouvel organigramme à compter du 1^{er} janvier 2020**

Dans le cadre d'une concertation avec les chargés de mission, il a été décidé d'adapter l'organigramme issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017

Avis favorable des deux collègues du Comité Technique

L'information est portée au Conseil Communautaire

➤ **Modification du tableau des effectifs**

Avis favorables de la commission RH et du Comité Technique

La délibération mettant à jour le tableau des effectifs de la CCM&M au 1^{er} novembre 2019 est adoptée à l'unanimité

- **Modification de la durée de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique d'agent d'entretien**

Augmentation du temps de travail de 16h à 19h hebdomadaires annualisées sur le poste afin de répondre à un besoin d'entretien du périscolaire de Corny-sur-Moselle.

Avis favorables de la commission RH et du Comité Technique

La délibération approuvant la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique d'agent d'entretien est adoptée à l'unanimité

- **Modification des postes d'animateur(-trice) plan paysage et conseiller(-ère) en énergie partagée / Cit'ergie**

Proposition de changer les deux postes permanents en contrat de projet d'une durée maximale de 6 ans, sur le grade de rédacteur territorial et d'ingénieur territorial

Avis favorables de la commission RH et du Comité Technique

La délibération approuvant la modification des postes en contrats de projet est adoptée à l'unanimité

➤ **Plan de formation 2020-2021**

Présentation du plan de formation 2020

- 32 formations UNION prévues en 2020 (ex : Sauveteur et Secouriste du Travail, Travail en hauteur, Inclusion des enfants porteur d'handicap ou de troubles du comportement, Excel et word, Gestion du public difficile, accueil du public en situation de handicap, Prévention des risques liés à l'activité physique, Travail aux abords des stations d'épuration ...)
- 445 actions de formations prévues en 2020, soit 3,17 actions de formations / agents

Avis favorables de la commission RH et du Comité Technique

La délibération approuvant le plan de formation 2020 est adoptée à l'unanimité

➤ **Adaptations du régime indemnitaire – RIFSEEP**

- Conditions d'ancienneté pour la perception du Complément indemnitaire annuel (CIA)

Objectif : accroître l'attractivité des postes

Avis favorable du Comité Technique

La délibération pour fixer les nouvelles conditions d'ancienneté pour bénéficier du CIA est adoptée à l'unanimité :

- A : pas d'ancienneté
- B : 6 mois
- C : 6 mois

Le conseil communautaire propose de débattre à nouveau des conditions d'ancienneté ultérieurement pour aller vers la suppression des conditions d'ancienneté pour pouvoir bénéficier du CIA.

- Modalités de versement de la part variable (CIA), il est proposé la modification suivante (sans aucun impact budgétaire) : versement de l'acompte de l'année N (pour les agents de catégorie A et B) en décembre N et versement du solde en juin N+1.

Avis favorable du Comité Technique

La délibération pour suivre la proposition du Comité Technique et fixer les nouvelles dates de versement du CIA pour 2020 est adoptée à l'unanimité

- Modification de la prise en compte des arrêts maladie sur le RIFSEEP et notamment sur le CIA : proposition d'un assouplissement du critère en passant à une diminution du CIA après 3 jours d'absence (au lieu d'une diminution dès le premier jour actuellement).

- Il est proposé que ce critère soit assoupli et qu'il n'y ait une diminution du CIA qu'après le troisième jour d'absence.

Avis favorable du Comité Technique

La délibération pour suivre la proposition du Comité Technique et modifier les critères de diminution du CIA pour cause de maladie est adoptée avec 3 voix contre et 1 abstention.

➤ **Modification des critères d'attribution des titres restaurant au profit des apprentis et des agents du chantier d'insertion**

Simulation coût supplémentaire :

- 4 apprentis à la CCM&M – contrats à temps complet (10 tickets restaurant par mois de 7,40€)
 - + 177€ / mois soit + **2130€ / an** à la charge de la CCM&M
- 9 Equivalents Temps Plein au sein du chantier d'insertion
 - + 399,6 € / mois soit + **4795,2€ / an** à la charge de la CCM&M (2,6% de la masse salariale du chantier)
 - ❖ + **6925,2 € / an**

Avis favorables de la commission RH et du Comité Technique

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Etude requalification ACTISUD - Prise en charge des frais de transport et des frais de restauration de stagiaires et répartition de la charge avec Metz Métropole**

Réalisation d'une enquête consommateurs par une 12aine d'étudiants de l'IUT de Nancy (2e année agronomie) - samedis 22 et 29/02/2020

Coûts : 1016 €

Remboursement frais repas : 12 x 15€ = 366€

Frais de déplacements : estimé à 650 €

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Autorisant d'engager le partenariat de stage des étudiants sur ce projet
- Autorisant le Président à contractualiser avec Metz Métropole pour mener cette enquête et le stage

➤ **Mobilités - Démarche « Ecologie Industrielle et Territoriale » sur ACTISUD - Convention expérimentale avec Klaxit**

Proposition de prise en charge CCM&M : 3000 € au titre du transport + 2000 € au titre de l'animation et matériel de communication

La délibération est adoptée à l'unanimité

6- Attractivité résidentielle – Habitat

La délibération est adoptée à l'unanimité

7- Solidarités / développement économique - Chantier d'Insertion par l'Activité Economique

Demande FSE 2020-2021 à déposer

Dépenses	
Salaires permanents (encadrants)	308 250
Salaires salariés CDDI	504 150
Accompagnement socioprofessionnel	37 120
Charges courantes	119 900

DEPENSES	969 420
----------	---------

Recettes	
Financiers	Montant sollicité
Etat (aides aux postes)	477 728
Facturation (espaces verts)	130 000
Participation budget déchets	67 000
Europe (FSE)	90 000
Autofinancement	204 692
RECETTES	969 420

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- approuvant la réponse à l'appel à projet 2020-2021
- approuvant le budget prévisionnel
- autorisant le président à solliciter le Fonds Social Européen à hauteur de 90 000€

8- Développement économique

➤ Soutien aux créateurs et développeurs d'entreprise

- Proposition convention ALACA : maxi 10 025€/an

La délibération autorisant le Président à signer et engager la convention de partenariat sur ces bases est adoptée à l'unanimité

- Proposition convention ALEXIS : estimatif à 9 000€/an

La délibération autorisant le Président à signer et engager la convention de partenariat sur ces bases est adoptée à l'unanimité

➤ Soutien aux activités commerciales et artisanales

Entrepreneur	Enseigne	Commune	Montant total HT	Montant HT investisseme nt éligible	CC MAD & MOSELLE						AUTRES	
					Subvention	Bonus ZAE	Bonus Emploi	Bonus Ambulant + point vente	Bonus DD	TOTAL CCM&M	Subvention Région	Autres (Leader, ..)
Xavier MOREAU	PAINS VAGA-BONDS	Gorze	25 426 €	15 000 €	3 750€	0€	750€	0€	0€	4 500 €	0€	0€
CROWELL Diana	Restaurant les Promenades	Thiaucourt	53 750€	15 000 €	3 750€	0€	0€	0€	0€	3 750€	0€	0€
JOTZ Francine	Auberge du Lion d'Or	Ancy-Dornot	39 965,40 €	15 000€	3 750€	0€	0€	0€	0€	3 750 €	0€	33 520,62 €
DO NASCIMEN TO Christophe	Chez DONA	Gorze	20 199,20 €	15 000€	3 750 €	0€	0€	0€	0€	3 750 €	0€	0€

Avis favorable pour l'ensemble de ces demandes par le COPIL du 11/12/2019

La délibération autorisant d'allouer les présentes subventions aux entreprises est adoptée à l'unanimité

9- Services aux communes - service commun "balayage"

LOT 1 : secteur Nord

Nom du prestataire	Prix total TTC
SUEZ RV NORD EST	15 016.11
MT SERVICES	23 818.40

LOT 2 : secteur Sud

Nom du prestataire	Prix total TTC
SUEZ RV NORD EST	10941.84
MT SERVICES	19527.45

Notes finales de l'analyse des offres

- lot n°1 : SUEZ (93 points) MTS (77.5 points)
- lot n°2 : SUEZ (93 points) MTS (74 points)

Proposition de retenir l'entreprise SUEZ RV NORD EST

Avis de la Commission Appel d'offres Les membres proposent le choix de l'entreprise SUEZ

La délibération sur le choix de l'entreprise retenue est adoptée à l'unanimité (2 abstentions)

10- Questions diverses

- Gestion de la CCM&M – changement de lieu : = prochain Conseil Communautaire à ONVILLE (Salle Odonis Villa).
La délibération est adoptée à l'unanimité

20h45 : l'ordre du jour est levé



Gilles SOULIER
Président de la CCM&M



Patrick BOLAY
Secrétaire de séance